Février 2019 - n°80

Bassan infos

Bulletin municipal d'information

www.bassan.fr
contact@bassan.fr



Edito



Chères Bassanaises, Chers Bassanais,

Permettez-moi tout d'abord, d'avoir une pensée pour celles et ceux qui ont connu une année 2018 difficile, tant dans leur vie familiale que dans leur vie professionnelle.
Je leur adresse mes pensées les plus sincères et chaleureuses et mes vœux les meilleurs pour l'année qui commence.

Et si vous me le permettez encore, j'aurais deux pensées plus particulières :
L'an dernier, nous mettions ici-même à l'honneur un jeune garçon, sportif plein d'espoir et de talent, Antony JEANJEAN.
A l'entrainement sur son bike, il été victime d'une chute très grave qui aurait pu lui coûter très cher. Après, disons, quelques péripéties médicales et une convalescence efficace grâce à sa grande force de caractère, il a pu reprendre ses entrainements et continuer sa préparation pour les prochains Jeux Olympiques. Je salue son courage, sa persévérance, son enthousiasme et je lui souhaite que 2019 le ramène au plus haut niveau.

Et puis cette fin d'année a été marquée par le décès de l'une de nos figures locales.
Connu de toutes les Bassanaises et de tous les Bassanais, du moins pour les plus anciens, à 92 ans, le soir de Noël, Roger BERNADAC nous a quittés.
Roger a été Maire de 1985 à 1998 après avoir exercé des fonctions de premier adjoint de 1977 à 1984. Il a été un Maire rigoureux, bon gestionnaire, attentif aux besoins de chacun ; mais aussi un vigneron amoureux de ses terres. Il passait la plupart de son temps dans ses vignes jusqu'à ce que la maladie l'en éloigne à l'aube de sa 90ème année.
Sa bonhomie, ses yeux rieurs et malicieux, son sens de la répartie et de l'humour étaient appréciés de tous. J'ai une pensée sincère pour sa famille et ses proches.

Le livre de 2018 vient de se refermer, sur encore une année particulièrement difficile, douloureuse, émaillée de catastrophes climatiques, ayons une pensée pour nos amis et voisins audois pour lesquels il sera dur et long de se reconstruire, après attentat et catastrophe naturelle ; avec encore des attentats terroristes comme celui de Strasbourg ; et pour terminer l'année en beauté avec une crise sociale et des manifestations rappelant à beaucoup d'entre nous un certain mois de mai 1968.
Et il y a fort à parier que cette dernière page de 2018 trouvera une suite dans les premières pages de 2019. Formons le souhait que la raison et l'intelligence prennent le dessus sur la démagogie et l'insistance aveugle.
Permettez-moi de revenir quelques instants sur ce que je vous disais il y a un an, au cours de cette même cérémonie des vœux.
J'évoquais les annonces et les promesses de réformes, de restructuration de notre société, en particulier les réformes fiscales annoncées par notre jeune Président de la République. J'évoquais ces traditionnelles annonces de début d'année et mes interrogations sur la mise en œuvre de ces promesses. Tout au long de l'année écoulée, nous avons pu nous rendre compte avec quel empressement fébrile, quelles maladresses, les choses ont été engagées, avec en point d'orgue une fin d'année plutôt bien animée !
Nous avons été servis, pas très bien servis reconnaissons-le, à tel point que le mécontentement clairement exprimé en fin d'année a créé une situation très difficile pour le monde économique et bien sûr pour le monde politique de notre pays. Comme nous l'avons constaté ces dernières semaines, des réajustements sont en cours, pourvu qu'ils soient efficaces et durables !

EDITO p. 2 à 5

CONSEIL MUNICIPAL p. 6 à 8

INFORMATIONS GÉNÉRALES p. 9 à 11
Nouveau, la Colombe
Police
Urbanisme
Numéros utiles

DÉVELOPPEMENT DURABLE p. 12

CABM p. 13 à 14

CONFÉRENCE THIERRY MURAT p. 15

ASSOCIATIONS p. 16 à 17

BASSAN EN IMAGES p. 18 à 19

LES RENDEZ-VOUS p. 20

Edito

Je concluais en disant que 2018 serait peut-être encore une année de transition.
Eh bien, je me permets de le dire à nouveau : 2019 sera encore une année de transition….. à moins, ce que je ne souhaite pas, que ce soit une année de révolution.
J'évoquais également les craintes et incertitudes qui pesaient sur nos communes.
Les Maires que nous sommes, en première ligne, au plus proche de nos administrés, pouvons en témoigner. Nous allons avoir la mission, le devoir, d'être des relais vers ce pouvoir un peu trop parisien. Nous serons fixés rapidement, je l'espère, sur les suites qui seront données à ces évènements et aux promesses récemment faites.
Quoi qu'il en soit la vie continue et notre devoir, notre mission d'élus de terrain est avant tout d'assurer le quotidien de nos communes, de nos villages et de nos administrés. Ce que nous faisons tous avec sérieux, avec persévérance et surtout avec foi, car il faut de plus en plus de foi, de persévérance et d'engagement pour assumer efficacement notre tâche.

Pour ce qui nous concerne à Bassan, avec l'équipe municipale qui m'accompagne, nous avons pris l'engagement de poursuivre notre effort au service de la commune et de ses habitants, en maitrisant au mieux notre fiscalité et cette année encore nous respecterons cette promesse : nous ne toucherons pas à nos taux d'imposition.
Nous avons la chance, que notre population toujours en progression (nous avons encore accueilli en 2018 38 nouvelles familles) nous assure des rentrées fiscales qui sont plus que bienvenues en ces temps de réformes fiscales pas encore bien claires.
Nous poursuivrons notre travail avec la plus grande rigueur et irons solliciter nos partenaires financiers sans les aides desquels nous ne pourrions pas faire grand-chose.
Bon nombre de projets ont déjà bénéficié de ces aides et nous sommes dans l'attente pour quelques autres. Merci à l'Etat, à la Région, au Département et bien sûr à la Communauté d'Agglomération, sans oublier l'agence de l'eau et Hérault Energies.

Ainsi en 2018, nous avons pu engager les travaux de l'aire de lavage et de remplissage des machines agricoles qui aurait dû être inaugurée au printemps dernier, mais qui, pour des raisons météorologiques, a fortement été retardée et ne sera ouverte qu'au printemps 2019.
La combinaison pluies excessives et sol argilo-calcaire ont fait dire aux plus malicieux qu'au lieu d'une aire de lavage, nous allions faire de la pisciculture.

Un chantier qui traine un peu et perturbe beaucoup, un chantier compliqué mais nécessaire c'est celui de la Grand-rue et du Chemin neuf.
En 2018 les réseaux humides (eau et assainissement, merci l'agglo), les réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphonie, merci Hérault Energies) ont été renouvelés.
La suite est en cours avec les travaux sur le pluvial avant les trottoirs et la chaussée. Fin prévu mars/avril si pas de contretemps. Merci pour votre patience et votre compréhension.

Notre école a également reçu toute notre attention avec la création d'une nouvelle classe, la 8ème pour plus de 230 élèves, la salle de restaurant a été climatisée pour la satisfaction des parents d'élèves, des élèves eux-mêmes et bien sûr aussi pour celle des personnels.

A la demande des habitants du quartier de l'avenue de Servian et de la rue de Cassan, le grand fossé pluvial qui bordait l'avenue a été busé sur près de 200 mètres et transformé en un trottoir digne de ce nom pour faciliter et surtout sécuriser le cheminement piéton vers le village.
Ce chantier a été réalisé dans le cadre d'un chantier d'insertion porté par le PLIE de la Communauté d'Agglomération. Un grand merci à l'équipe du PLIE et à l'association « Passerelles ».
Quelques petits aménagements, réalisés par le service technique municipal, viendront prochainement compléter ce chantier.

La maison dite du docteur « Ben Saïd », l'ancien propriétaire, a reçu une nouvelle toiture. Cette année, nous allons nous occuper de ses façades et du remplacement de ses menuiseries d'une autre époque avant de commencer certainement, et pourquoi pas dans le cadre d'un chantier d'insertion, si la possibilité nous en est donnée, un réaménagement intérieur tourné vers une utilisation culturelle et associative.

Pour préparer un autre grand projet, la requalification du cœur historique (rue Française, place du presbytère, tour de l'église, rue du portalet et les liens avec la promenade) ; deux maisons anciennes et en très mauvais état ont été acquises pour être démolies. Elles rentrent dans notre logique de dé-densification de l'habitat dans un secteur où circulation,

stationnement et relations de bon voisinage ne font pas toujours bon ménage.

Les services municipaux, en particulier l'équipe en charge des espaces verts, ont poursuivi et poursuivront leurs efforts pour l'embellissement de notre village.
En 2018, Bassan a une nouvelle fois été récompensé et primé dans le cadre du concours départemental des villages fleuris « Plus belle ma commune ». Conjointement à cette récompense, le label « Zéro Phyto », avec ses 3 grenouilles, a été élevé au grade de « Terre saine », juste reconnaissance des efforts faits en faveur de l'environnement.

Au mois de juin dernier, comme nous le pratiquons depuis déjà de nombreuses années, des réunions publiques d'information et de concertation ont eu lieu. De générales, elles sont passées à des réunions de quartiers pour cibler au mieux les attentes du plus grand nombre.
Concertation intéressante, même si l'intérêt particulier passe de plus en plus souvent avant l'intérêt général. Quoi qu'il en soit un certain nombre de choses ont été dites, des questions et demandes formulées, parfois de façon excessive et un peu trop souvent égoïste. Des réponses et des explications ont été apportées, des intentions de projets revues, d'autres modifiées.
Ce genre de rencontre se renouvellera car indispensable au bien vivre ensemble.

En 2019, les projets engagés se poursuivront avec la même énergie et la même volonté de contribuer à l'aménagement de notre cadre de vie. Le bien vivre à Bassan a toujours été et est toujours notre ligne de conduite.

Sur le plan environnemental, nous poursuivrons le renouvellement de l'éclairage public en installant de nouveaux points lumineux à LED. Cela augmentera les économies que nous faisons déjà en éteignant l'éclairage public une partie de la nuit.

Les travaux de l'aire de lavage se termineront enfin.

Nous menons également avec notre partenaire Hérault Energies une réflexion sur un projet photovoltaïque sur les toits de la halle des sports, de la salle des fêtes et de l'école.

Le gros chantier du moment, Grand rue et Chemin neuf, sera terminé d'ici trois à quatre mois ainsi que la mise en place durable du sens de circulation dans le centre village. Pour conclure ce chantier, les arrêts de bus seront redistribués et aménagés.

Nous avons commencé une réflexion sur la remise en état de certaines rues et bien sur des chemins tant attendus par nos vignerons et viticulteurs qui pour certains pensent que la Commune devrait s'investir un peu plus pour eux. Il est vrai qu'un certain nombre de chemins n'attendent que ça. Les récents épisodes pluvieux n'ont rien arrangé bien au contraire et le chemin, si je puis dire, sera long et surtout coûteux.
Un plan pluriannuel sera mis en place en priorisant bien évidemment les itinéraires à traiter, non pas en fonction des demandes, mais en fonction de l'état et des besoins. Nous commencerons cette année par le chemin de Cassan qui dessert l'aire de lavage, qui rappelons-le est un équipement règlementaire et obligatoire exclusivement réservé aux viticulteurs ; ce projet étant porté et géré par la Commune.

Conformément à nos engagements, le groupe scolaire reste au centre de nos préoccupations. Ainsi, à la demande des parents d'élèves, le cheminement piéton le long de la rue des écoles sera sécurisé, un cheminement piétons-vélos complémentaire sera fléché.
Une demande de subvention est en attente d'une réponse du Conseil Départemental pour remplacer les jeux de cour.
Enfin, nous venons de mandater une architecte pour étudier la construction d'un nouveau restaurant scolaire en remplacement de la bonne vieille cantine aujourd'hui trop petite et surtout peu conforme aux règlementations en vigueur. L'avant projet est en cours de validation et nous allons rentrer dans la phase plus technique du projet de réalisation. Là aussi les demandes de subventions sont en cours pour une mise en chantier en 2020.

Sur le plan de l'urbanisme, la partie nord de la ZAC des Martines s'achève doucement avec un programme de huit petites villas sociales qui viendront compléter l'offre de logements locatifs pour nos jeunes et pour les plus modestes. D'ici le début de l'été, les travaux de voirie et réseaux devraient commencer au sud sur la ZAC des Traisors.

Pour répondre à un souhait formulé lors des rencontres de concertation de juin dernier,

un espace de loisirs destiné dans un premier temps aux jeunes enfants sera créé à l'entrée du lotissement du Carignan dans le quartier du Crès.

L'éclairage du parking du stade et du boulodrome est également au menu de 2019, ce qui permettra une nouvelle organisation du stationnement sur l'avenue de la gare.

Les travaux du pôle médical, place Jacques Villeneuve, sont terminés.
Une dentiste, deux orthophonistes, un ostéopathe y sont déjà installés en complément des deux kiné qui occupent l'autre extrémité du bâtiment.
Les infirmiers libéraux finalisent leur aménagement et nous sommes toujours en quête de médecins généralistes pour proposer une offre médicale de proximité complète.

Et puis un projet qui me tient à cœur, qui demande beaucoup d'investissement. Avec mon équipe nous portons ce projet depuis de longues années. Au départ c'était une idée de maison de retraite, avant les réformes du système de santé. Aujourd'hui il s'agit d'une résidence sociale pour séniors associée à un petit lotissement pour primo-accédants ; un projet intergénérationnel.
Je vous passerai les détails du montage foncier et financier assez complexe. Aujourd'hui, seul le raccordement au réseau électrique pose encore problème, nous faisons le maximum pour trouver rapidement une solution.
Et enfin, s'il nous reste quelques sous et un peu de temps, nous réaliserons peut-être une nouvelle tranche d'aménagement intérieur de la Mairie.

Voilà, un village ça vit, ça respire, ça fonctionne, c'est une grosse entreprise dont les habitants sont les actionnaires, qui demande une attention et des soins constants pour bien fonctionner. Nous nous y employons pour vous, chères Bassanaises, chers Bassanais, pour votre bien vivre. Tout cela sera réalisé en veillant toujours à une gestion des finances locales la plus rigoureuse possible et bien sûr grâce à l'aide toujours plus précieuse de nos partenaires et financeurs que je remercie une nouvelle fois pour leur soutien. Un merci plus particulier pour notre Communauté d'Agglomération qui nous apporte son aide sur les gros projets d'aménagement à hauteur de près de 700 000€ (Grand rue/Chemin neuf, cœur historique, restaurant scolaire)

Avant de conclure, je veux une nouvelle fois remercier toutes celles et ceux qui font notre village, qui lui donnent sa vie, sa dynamique, son attractivité.
Je remercie le monde associatif pour son engagement, pour le nombre et la qualité de ses activités.
Je remercie l'équipe enseignante qui a trouvé un nouveau souffle avec l'arrivée de sa nouvelle directrice madame Sylvie Sandri-Luçon. Merci à toute et tous pour votre attachement à notre village et à nos enfants.
Je remercie les services de Gendarmerie, de Police pluri-communale qui assurent au quotidien notre sécurité.
Merci à tous.
Bien évidemment je remercie l'ensemble des personnels communaux pour leur travail au service de toutes et tous et je n'oublie pas, l'ensemble des élus qui, autour de moi constitue une formidable équipe dévouée à notre village.

Je ne peux pas conclure, en ce début de ligne droite de fin de mandat, sans vous faire part de mon souhait de briguer un nouveau et dernier mandat.
Oui, il y a encore des dossiers importants pour notre communauté que j'aimerais porter. La tache n'est pas toujours simple et facile mais il est tellement exaltant de pouvoir mettre mon expérience, mon énergie au service d'un village que j'aime plus que n'importe quel autre, puisque c'est le village où je suis né. Je vous remercie vous Bassanaises et Bassanais pour la confiance que vous m'avez accordée et pour vos encouragements.

A toutes et à tous, en mon nom et au nom de toute l'équipe municipale, je vous adresse pour 2019 nos vœux les plus sincères et les plus chaleureux.
Je vous souhaite à toutes et à tous une nouvelle année pleine de bons sentiments, que les nouveaux et les anciens rêves se réalisent et que l'amour et l'amitié ne manquent jamais.
Je vous souhaite de pouvoir dire adieu à la vieille année sans regrets ou mauvais sentiments, et de pouvoir célébrer la nouvelle dans la joie, que vous la viviez en bonne santé et qu'elle soit porteuse de beaucoup de bonheur et prospérité pour tous.

Très bonne et belle année 2019.

Directeur de la publication : Alain BIOLA, Maire. Rédaction et composition : Alain BIOLA, Didier AMADOR.
Création graphique : Agence de publicité Origin'elles - Villeneuve Les Béziers - 06 25 68 58 41

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
18 OCTOBRE 2018

FINANCES

Indemnité de Conseil du Receveur Municipal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer à Monsieur Joël HYNGRAY, Receveur Municipal, l'indemnité de conseil à compter de sa prise de fonction le 01-03-2018 au taux de 100 % ainsi qu'une indemnité d'aide à la confection du budget au taux de 100 %

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, cette proposition.

MARCHES PUBLICS

Avenant N°2 au MAPA N° 13-2016 (Aire de lavage et remplissage des machines agricoles)

Considérant que le délai initial d'exécution de la mission était fixé à 13 mois puis rallongé de 6 mois par l'avenant N°1. Compte tenu des évènements climatiques majeurs survenus sur le chantier un mois après le démarrage des travaux qui ont conduit à une immobilisation du chantier jusqu'au 11/09/2018 il est nécessaire de prolonger les délais d'exécution de 6 mois.

De plus, la gestion de l'immobilisation du chantier, la nécessité de travaux supplémentaires pour assainir le site, ont nécessité du travail supplémentaire du maître d'œuvre et notamment plusieurs réunions sur site avec les entreprises et la maître d'ouvrage.

Le Montant de l'avenant est de 1800.00 € HT soit 2 160.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de conclure un avenant prolongeant le délai d'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre de 6 mois pour le porter à 25 mois, d'accepter l'augmentation des honoraires du maître d'œuvre de 1 800.00 € H.T avec le Cabinet ENTECH INGENIEURS CONSEILS et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que les documents s'y rapportant pour leur exécution

Avenant N°1 à la convention de Chantiers d'Insertions

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que la délibération du 31 JUILLET 2018 approuvant la convention de partenariat dans le cadre d'un chantier d'insertion avec l'Association PASSERELLES CHANTIERS pour des travaux de canalisation et d'ouvrages de réception du réseau pluvial public.

Compte tenu de travaux restant à réaliser dans le cadre de ce chantier, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'approuver un avenant à la convention concernant l'article 4 pour un coût supplémentaire de 1 257.40 €.

Approuvé à l'unanimité.

PROJETS

Demande de subvention dans le cadre du FAIC pour des travaux sur les bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du fonds d'aide à l'investissement des Communes (FAIC), la Commune pourrait bénéficier pour les travaux réalisés et programmés en 2018 sur les bâtiments communaux : Salle des Fêtes avec l'étanchéité de la toiture et l'isolation des murs côté scène et l'École avec l'étanchéité de la toiture et la peinture de classe.

Compte tenu du montant élevé des travaux, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer une demande de subvention dans le cadre du FAIC auprès du Conseil Départemental.

Approuvé à l'unanimité.

Convention FAEC (Fonds de concours pour l'aménagement et l'équipement des communes) pour la requalification du Cœur Historique de la Commune

La commune de BASSAN a présenté en bureau communautaire du 1er octobre 2018 une demande d'attribution du FAEC pour son projet FAEC de requalification du Coeur Historique du village. Le projet s'inscrit dans la politique de revitalisation du centre-village, engagée depuis 2002 : le Coeur Historique de la Commune, le tour de l'Eglise et la Promenade font le lien entre les espaces qui ont été aménagés. Le 2ème projet FAEC répond à deux objectifs :

- Création d'un espace culturel et associatif centralisé au coeur de ville,
- Aménagement et revitalisation de l'espace public autour de l'Église.

Les conditions de validation de ce projet étant conformes, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée permet à la Commune de bénéficier de son aide sur ce dossier.

La commune est autorisée par le règlement d'attribution du FAEC à déposer un deuxième dossier pour un montant de participation de l'Agglomération plafonné à 415 815,55€ € HT (soit le reliquat de l'enveloppe globale de 700 000 €HT par commune suite à l'attribution du FAEC pour son 1er dossier,Grand Rue/Chemin Neuf),

Le coût prévisionnel du 2ème projet FAEC de BASSAN est estimé à 888 800 € HT,

Après déduction des aides des autres partenaires : Conseil Départemental : 25 600€, l'État au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local : 30 723€, la Région : 100 000€, Hérault Energie : 29 200 € ;

Le montant de ce 2ème projet, subventions tierces déduites, est donc de 703 277 € H.T.

Le montant de l'aide attribué par la CABM à la commune pour son projet FAEC est donc de

351 638,5 € € HT. La part d'autofinancement communale est donc de 351 638,5 € HT soit un autofinancement de 40%.
La demande d'attribution du FAEC de la Commune de BASSAN a été approuvée en Conseil Communautaire de l'Agglomération du 11 Octobre 2018. Monsieur le Président de la CABM a été autorisé à signer la convention de concours financier afférente à la requalification du Cœur Historique
Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire, à signer la convention de concours financier afférente à l'opération suscitée ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 15 NOVEMBRE 2018

RESSOURCES HUMAINES

Journée solidarité

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, suite à l'avis favorable du Comité Technique du CDG 34 dans sa séance du 16-10-2018 la fixation de la journée de solidarité de la façon suivante :

- Pour les agents titulaires ou non titulaires à temps complet par un jour de réduction du temps de travail ou un jour de congé au choix de l'agent, fixé lors de l'établissement du planning annuel des congés et des RTT
- Pour les agents à temps non complet annualisé par un calcul de leur temps de travail sur la base de 1607 heures
- La journée de solidarité se traduit par l'accomplissement d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée d'une durée de sept heures

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Choix du Cabinet d'études chargé de la nouvelle évaluation du PLU

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le choix du cabinet URBAN PROJECTS pour la réalisation de la nouvelle évaluation du PLU, suite aux observations des services de l'Etat sur le précédent bilan du PLU.

Taxe d'aménagement communale

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'institution d'une exonération totale de la taxe d'aménagement communale à compter de 2019 pour les locaux à usage d'habitation et d'hébergement sociaux ainsi que leurs annexes qui ne bénéficient pas de l'exonération de plein droit.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'institution sur les secteurs « Dent-creuse habitat hors lotissement » délimité au plan joint un taux à 20 % et le report de la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concernés à tire d'information.

RGPD (Règlement général sur la protection des données)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'adhérer à la mission « délégué à la protection des données » proposée par le CDG 34 et approuve les termes de la Convention afférente à cette nouvelle mission.

CONVENTION AVEC LE SICTOM :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le projet de Requalification Grand' Rue Chemin Neuf, il est prévu d'implanter trois conteneurs enterrés (1 benne OM, 1 benne CS, 1 benne Verre) conformément aux éléments techniques validés conjointement par le SICTOM et la Commune.
Pour la commande, l'installation et la maintenance de ces installations, une convention doit être signée entre la Commune et la SICTOM.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

Aide aux sinistrés de l'Aude : C'est la commune de VILLEGAILHENC qui a été choisie pour l'attribution directe de l'aide de notre commune. Versement de 2000.00€ à partir du budget communal.
Versement au CCAS de VILLEGAILHENC du fruit de la collecte auprès des administrés soit 1161.00 € (mille cent soixante et un euros). MERCI à toute celles et ceux qui ont participé.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 12 DÉCEMBRE 2018

RESSOURCES HUMAINES

Régime Indemnitaire

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 27 février 2004 qui mettait en application la législation en vigueur concernant le régime indemnitaire du personnel communal. Il est proposé de réexaminer le régime indemnitaire en fonction des nouveaux grades des agents territoriaux de la Commune de BASSAN pour l'année 2019.
Après avoir examiné par filière les différentes indemnisations susceptibles d'être allouées à

l'ensemble du personnel, le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2019 le régime indemnitaire au profit des fonctionnaires titulaires, stagiaires et des agents non titulaires selon les critères préalablement établis.

CONTRATS

Contrats de bail avec les trois infirmiers pour le local « Infirmiers » du cabinet médical

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuvent les termes du contrat de bail pour chacun des trois infirmiers colocataires du local « infirmiers du cabinet médical »

Le local professionnel est constitué d'une partie de la cellule commerciale C4S en RDC de 10,06 m² de l'immeuble MARSYAS sud auquel s'ajoute 69.13 m² de parties communes (Accueil, Hall, salle de réunions, Salle d'attente, WC) répartis au prorata de la superficie de chacun des locaux professionnels de la cellule C4 (20.77 m² et 24.74m²).

Le montant mensuel du loyer total du local des infirmiers est fixé à 170.00 € soit 57 €/mois pour chaque colocataire, pour une durée de 6 ans à compter au 01-01-2019, révisable en fonction de l'indice de références des activités tertiaires. A l'issue de cette période, le bail sera reconduit pour la même durée.

En sus du montant du loyer, il sera demandé une provision pour charges (électricité, ordures ménagères, maintenance de la climatisation, frais de copropriété) de 40 € par mois arrondi à 13 € pour chaque colocataire. Une régularisation sera effectuée chaque année au vu des coûts réels de ces charges.

Promesse synallagmatique de ventre parcelle AK N° 141

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité de ses membres présents, la promesse synallagmatique de vente entre la commune de BASSAN et les époux VALAT Robert pour la parcelle AK N°141. Il s'agit de la régularisation d'une opération engagée lors de l'élargissement de la rue des Glycines. Cette parcelle sera acquise par la Commune pour l'euro symbolique conformément au CU N° 034 025 99 Z0004

PROJET DE CANTINE SCOLAIRE

Honoraires de l'architecte pour la réalisation de l'esquisse

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, les honoraires de l'architecte Isabelle CALVET-CHARET pour la réalisation l'esquisse pour la construction de la cantine scolaire pour un montant de 2 650.00 € H.T soit 3 180.00 € T.T.C.

Demandes de subvention pour le financement du projet de cantine scolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve les demandes de subvention pour le financement de la construction d'une cantine scolaire à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2019) et au Conseil Départemental de l'Hérault.

QUESTIONS DIVERSES

Fixation des cautions pour le prêt de matériel et de clés aux associations

Sono portable : 1000.00 € (mille euros),
Machine à café : 300. 00 € (trois cent euros),
Détecteur de faux billets : 100.00 € (cent euros)
Clé du local associatif avec télécommande : 200.00 € (deux cent euros)
Clé des autres bâtiments : 60.00 € (soixante euros)

Il précise qu'en cas de perte ou de dégradation du matériel la caution sera encaissée par l'émission d'un titre de recette à l'article 758 (produits divers de gestion courante).

Pour les clés des bâtiments mise à disposition de façon permanente aux associations, une nouvelle caution de 60 € sera demandée lors de la remise d'une nouvelle clé.





Informations générales

NOUVEAU



La Colombe, notre boulangerie située place Jacques Villeneuve vient de changer de propriétaire. Désormais, c'est Gérald COUSIN et son épouse Michèle qui fabriqueront et nous serviront pains et pâtisseries épaulés par leur apprenti. Dans la continuité de leur prédécesseurs, et pour le plaisir de nos papilles, ils restent fidèles à la marque « Festival ».

Nous leur souhaitons la bienvenue et longue vie à Bassan.

POLICE

Depuis le commencement des travaux du cœur de ville de Bassan, les conditions de circulation et de stationnement sont sérieusement perturbées.
Consciente des désagréments causés aux commerçants et riverains, la Municipalité a décidé qu'un assouplissement aux règles du stationnement en zone bleue serait toléré pendant la durée des travaux.

Comptant sur le civisme de chacun, et la volonté communale du bien vivre ensemble, la ville de Bassan vous remercie de votre compréhension.

URBANISME



DÉPÔT DE DÉCLARATION PRÉALABLE, MODE D'EMPLOI :

Afin de vous aider dans vos démarches de dépôt de demande d'autorisation de vos projets mineurs (ne nécessitant pas un permis de construire), le Service urbanisme de la Mairie de Bassan a réalisé des fascicules vous expliquant les formalités administratives nécessaires et vous expliquant concrètement la manière dont la demande doit être présentée (exemple de plans fournis).

Vous pourrez par exemple retrouver comment déposer une demande pour réaliser une piscine, refaire votre clôture ou faire un abri jardin ouvert ou fermé...
D'autres fascicules sur d'autres domaines viendront étayer cette première offre d'aide, vous permettant de monter votre projet en connaissance de cause et en ayant une vue d'ensemble de ce qui vous sera demandé lors du dépôt en Mairie.

Les formulaires de demande officiels (Cerfa) sont disponibles en cliquant sur les liens correspondants en bas de page.

Le service urbanisme se tient à votre disposition pour tout renseignement le mardi de 9h à 11h30 et le vendredi de 14h à 16h30.
En dehors de ces horaires, merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie.

Informations générales

MAIRIE
17 chemin Neuf - 34290 Bassan
Tel : 04 67 36 10 67 - Fax : 04 67 36 17 27
Courriel : contact@bassan.fr
Site Internet : www.bassan.fr
Horaires
Lundi, Mercredi de 8h à 12h et 14h à 18h
Mardi, Jeudi de 8h à 12h et 17h à 18h
Vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h

GROUPE SCOLAIRE
6 rue des écoles - 34290 Bassan
Tél. direction : 04 67 36 35 23
Tél. cantine : 04 67 49 25 59

PERMANENCE DES ÉLUS
Alain BIOLA, Maire
sur rendez-vous (Tél. 04 67 36 10 67)

Didier AMADOR, 1er adjoint en charge des finances, de la culture et de l'attractivité du territoire .
Mercredi de 16h à 18h ou sur RDV

Marie-Christine PINOL, 2ème adjoint en charge des affaires sociales et scolaires.
Mardi de 17h à 18h

Bruno JULIEN, 3ème adjoint en charge des personnels techniques et des bâtiments communaux (travaux et entretien)
sur rendez-vous (04 67 36 10 67)

Sylvie AMIGO, 4ème adjoint en charge des sports, de la jeunesse, de la communication et de la réforme des rythmes scolaires.
(04 67 36 10 67)

Eric DUCHESNE, 5ème adjoint en charge du suivi des marchés publics, de la voirie (entretien, circulation) et de l'énergie.
(04 67 36 10 67)

PERMANENCE RELAIS ASSISTANCE MATERNELLE
Renseignements pratiques pour les parents recherchant une nourrice agréée et pour les personnes désirant garder des enfants (modalités pratiques, administratives).
Tél. 04 67 36 82 33

PERMANENCE RAM : Tél. 04 99 41 34 92
mercredi 6 Février
Jeudi 14 Mars
Jeudi 11 Avril
Jeudi 9 Mai

Assistante sociale : Nouveau n° de téléphone sur RDV au 04.67.67.83.70

SICTOM (renseignements particuliers, informations pratiques….) **Tél. 06 84 95 36 09**

CENTRE DE LOISIRS D'AMILHAC-VILLAMONT
Domaine d'Amilhac - 34290 Servian
Tél. 04 67 76 02 76

MÉDIATHÈQUE ANDRÉ MALRAUX
Médiabus adultes et jeunesse **devant l'école**

Les Mardi de 16h45 à 17h30
5 février, 19 février, 5 mars, 19 mars, 2 avril, 16 avril, 30 avril.

LA POSTE
Horaires : tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h et samedi de 9h à 11h30

BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS
Place de la République (ancienne Mairie)
Lundi, Mercredi et Vendredi de 17h à 18h30
Vacances scolaires : Lundi et Vendredi

ENCOMBRANTS :
15 janvier 2019 - 15 février - 15 mars - 15 avril
Réservation en Mairie en précisant la nature des objets à enlever.

Seuls les objets désignés seront enlevés.

RAPPEL : Ce service est un service gratuit proposé exclusivement pour les objets volumineux et pour les personnes ne disposant pas d'un véhicule.

La Mairie se réserve le droit d'accepter ou de refuser en cas de non respect des règles ou en cas d'abus.

PERMANENCES SICTOM
PAS DE PERMANENCES POUR LE MOMENT
Horaires d'ouverture de la déchèterie
Tous les jours sauf dimanches et jours fériés de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Les derniers entrants seront acceptés :
- le matin jusqu'à 11h45,
- et l'après-midi jusqu'à 17h15.

Quelques recommandations :
Prendre le temps d'attacher vos déchets sur votre remorque (végétaux, emballages, papiers, cartons,….) pour éviter de les semer sur la route où ils peuvent présenter un danger pour d'autres véhicules et où il polluent visuellement.

Informations générales

BÉZIERS MÉDITERRANÉE TRANSPORT
Boutic bus
Place Général De Gaulle
34500 Béziers
Tél. 04 67 28 36 41
Fax : 04 67 28 89 39 - www.busoccitan.com

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUNS DE L'HÉRAULT (transport scolaire)
Hôtel du département
173 avenue du Maréchal Foch
34500 Béziers
Tél. 04 67 90 25 34 - www.herault-transport.fr

Bassan >> Béziers :
7h20 - 8h20 - 8h50 - 9h25 - 9h50 -10h25
10h50 -13h25 -13h50 -14h25 -14h50 -15h50
17h45 -19h50

Béziers >> Bassan :
8h05 - 8h30 - 9h30 - 10h05 - 10h30 - 11h35
12h35 - 13h30 - 14h30 - 15h30 - 16h35 - 17h35
18h35 - 19h30

QUELQUES NUMÉROS PRATIQUES
SAMU : 15
Pompiers : 18
Hôpital : 04 67 35 75 35
Gendarmerie : 17 ou 04 67 39 10 20
Police Bassan : 06 34 24 01 70 / 06 50 68 96 63
Police Servian : 06 12 52 30 97
EDF : 09 73 02 68 04
URGENCES eau/assainis. : 0977 401 138 (service client)

ETAT CIVIL

NAISSANCES
Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de :
-Enzo Filippo, MORTORANA né le 11/09/2018
-Raphäel, Alain, Jean-Claude YBERT IBANEZ né le 21/09/2018
-Jade, Naomi LOPEZ née le 11/11/2018
-Nolan, Frédéric, Stéphane DEFEYER né le 22/11/2018
-Léna PALOMARES née le 25/11/2018
-Nyls, Eric VORWALTER né le 29/11/2018
-Ronan JEGO né le 10/12/2018
Rectificatif : Bastian, Robin , Jean, Joseph ROUSSEL né le 12/08/2018

DÉCÈS
Nous présentons nos condoléances aux familles et amis de :
-Michelle, Marie, Antoinette JACQUEMIN veuve POIRIER décédée le 08/10/2018 à Ceilhes-et-Rocozels
-Suzanne, Jeanne LE ROUX veuve SMILOVSKI décédée le 11/10/2018 à Perpignan
-Francine, Isaure, Gabrielle LAUZE veuve VIDAL décédée le 14/11/2018 à Bassan
-Ramona PEREZ veuve CANALS décédée le 20/11/2018 à Béziers
-Roger, Lucien BERNADAC décédé le 24/12/2018 à Béziers

MARIAGE
Nos très sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur à :
-Simon, Claude MEHLINGER et Radia DAKHLAOUI le 13/10/2018

Vie pratique

SAMU : 15
Pompiers : 18
Hôpital : 04 67 35 75 35
Gendarmerie : 17 ou 04 67 39 10 20
Police Bassan : 06 34 24 01 70 / 06 50 68 96 63
Police Servian : 06 12 52 30 97
EDF : 09 73 02 68 04
URGENCES eau/assainis. : 0977 401 138

CHIRURGIEN - DENTISTE
DAUMAS Sabrina : 04 67 28 36 15

MÉDECINS GÉNÉRALISTES
CABINET CAYLUS & BRINGER : 04 67 36 18 81

INFIRMIERS/INFIRMIÈRES
JIMENEZ Brice : 06 73 60 62 03
GUELTON MATHEY Caroline : 06 18 12 53 94
GLAVEZ Sandrine : 09 77 82 45 67
MARPLAY Alexandra : 06 67 31 20 34
VERNIERES Adeline : 06 59 91 14 09
FRADIN DE BELABRE Philippe : 04 67 49 39 63

MASSEUR/KINÉSITHÉRAPEUTE
BARDIN-TOLOMIO Lisa : 06 89 54 36 57

ORTHOPHONISTE
MOUSSAY Mylène :
BONNEL Sébastien : 06 15 08 46 31

OSTÉOPATHE
MACOU Ghislain : 06 68 09 52 21.

Développement Durable

VOUS AVEZ UN JARDIN ? VOUS ÊTES CONCERNÉ !

Notre commune a été labellisée « Terre Saine » pour la qualité de ses espaces publics où plus aucun pesticide chimique n'est utilisé depuis plusieurs années.
La loi Labbé étend les règles de protection de l'environnement aux particuliers et aux jardins privés. Des moyens et des méthodes existent pour de bons résultats en se passant des produits désormais interdits. Devenons vertueux pour notre Terre. Renseignements dans les jardineries, sur internet, auprès des jardiniers-paysagistes.
Sébastien peut aussi vous renseigner en Mairie aux heures d'ouverture.

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.



Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

** Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.*





NOËL DU RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Le 5 décembre, la halle des sports de Bassan avait complètement changé d'aspect et d'utilisation. Le RAM y organisait le Noël des Assistantes maternelles de l'agglo.

Structures gonflables, stand de crêpes et autres gourmandises et bien évidemment visite d'échauffement du Père Noël avant sa grande tournée de la soirée du 24 décembre.









JM JULIEN MENUISERIE
ALU - BOIS - PVC MÉTALLIQUE - VOLET - PERGOLA - VITRERIE
INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
REMPLACEMENT DE VITRE CASSÉE
DÉPANNAGE AUTOMATISME
OUVERTURE DE PORTES ET MISE EN SÉCURITÉ
06 08 81 73 12
julien.menuiserie34@gmail.com
LE PLUS DE JULIEN
LES TOURS À HIRONDELLES



DU NOUVEAU DANS LES TRANSPORTS



12 Alignan du Vent ⟷ Servian ⟷ De Gaulle

Du lundi au samedi - Hors jours fériés

Alignan - Avenue de Pézenas	06:30	07:01	-	08:36	-	-	12:15	13:05	-	-	-	-	18:10
Servian - ZAC La Baume	-	-	08:09	-	-	-	-	-	-	-	16:48	17:23	-
Servian - Piscine M. Hermine	06:45	07:16	08:15	08:51	09:55	10:55	12:30	13:20	14:30	15:35	16:54	17:29	18:25
Servian - Route de Bassan	06:49	07:20	08:19	08:55	09:59	10:59	12:34	13:24	14:34	15:39	16:58	17:33	18:29
Coopérative de Bassan	06:53	07:24	08:23	08:59	10:03	11:03	12:38	13:28	14:38	15:43	17:02	17:37	18:33
Centre de Bassan [1]	06:55	07:26	08:25	09:01	10:05	11:05	12:40	13:30	14:40	15:45	17:04	17:39	18:35
Gare de Ribaute	07:00	07:31	08:30	09:06	10:10	11:10	12:45	13:35	14:45	15:50	17:09	17:44	18:40
Zatopek	07:06	07:37	08:36	09:12	10:16	11:16	12:51	13:41	14:51	15:56	17:15	17:50	18:46
Université	07:11	07:42	08:41	09:17	10:21	11:21	12:56	13:46	14:56	16:01	17:20	17:55	18:51
De Gaulle	07:15	07:46	08:45	09:21	10:25	11:25	13:00	13:50	15:00	16:05	17:24	17:59	18:55

12 De Gaulle ⟷ Servian ⟷ Alignan du Vent

Du lundi au samedi - Hors jours fériés

De Gaulle	07:21	07:56	09:30	10:30	11:35	12:25	14:05	15:10	16:15	16:50	17:30	18:20	19:05
Médiathèque - 14 juillet	07:23	07:58	09:32	10:32	11:37	12:27	14:07	15:12	16:17	16:52	17:32	18:22	19:07
Université	07:24	07:59	09:33	10:33	11:38	12:28	14:08	15:13	16:18	16:53	17:33	18:23	19:08
Gare de Ribaute	07:31	08:06	09:40	10:40	11:45	12:35	14:15	15:20	16:25	17:00	17:40	18:30	19:15
Bassan - Les Mûriers	07:34	08:09	09:43	10:43	11:48	12:38	14:18	15:23	16:28	17:03	17:43	18:33	19:18
Centre de Bassan	07:35	08:10	09:44	10:44	11:49	12:39	14:19	15:24	16:29	17:04	17:44	18:34	19:19
Coopérative de Bassan	07:36	08:11	09:45	10:45	11:50	12:40	14:20	15:25	16:30	17:05	17:45	18:35	19:20
Servian - Route de Bassan	07:42	08:17	09:51	10:51	11:56	12:46	14:26	15:31	16:36	17:11	17:51	18:41	19:26
Alignan - Avenue de Pézenas	-	08:35	-	-	12:14	13:04	-	-	-	-	18:09	18:59	-
Servian - ZAC La Baume	07:53	-	-	-	-	-	-	-	16:47	17:22	-	-	19:37

CONFÉRENCE THIERRY MURAT

Mars et Avril 2019 : 2 conférences dans le cadre des **«Vendredis du Patrimoine»** de Thierry Murat dans la Salle du conseil de la Mairie.

1ère conférence : le Vendredi 15 mars à 18h30.

Thème : «Le 810ème anniversaire de la Croisade contre les Cathares : 1209 - 2019»



La conférence présentera les origines des hérésies en Europe et le catharisme dans notre région, l'assassinat du légat du pape Pierre de Castelnau, l'appel à la croisade par le Pape Innocent III, la constitution de l'armée des Croisés avec sa soldatesque de 200000 hommes, le sac de Béziers du 22 juillet 1209 avec l'incendie de la cathédrale Saint Nazaire et de l'église de la Madeleine. La lutte du Comte de Toulouse Raymond VI, les évènements de Carcassonne, Minerve, les batailles de Muret et de Toulouse avec la mort de Simon de Montfort, les prises de Montségur et des châteaux cathares refuges des hérétiques, le tribunal religieux de l'Inquisition avec les bûchers et les gibets, enfin l'éradication de l'hérésie.

Cette conférence sera suivie par une visite commentée et gratuite de la cathédrale Saint Nazaire de Béziers le dimanche 17 mars à 14h30. Attention, il faudra s'inscrire en Mairie afin de participer à cette visite car le nombre de participants se limite à 35 personnes !
Le commentaire portera sur le site de la cathédrale dominant la vallée de l'Orb, les parties romanes ayant résisté à l'incendie, les extérieurs du palais épiscopal remanié par l'architecte de Louis XIV Augustin Charles d'Aviler, auteur de l'arc de triomphe du Peyrou à Montpellier.
Commentaires sur le chevet gothique, la grande nef et son grand orgue restauré, la sacristie de style gothique flamboyant, le cloître et les jardins de l'évêque.
Possibilité de monter au clocher pour une vue superbe.

Durée de la visite : environ 2h30.

A vos appareils photos !

2ème conférence : le Samedi 13 avril à 15h00.

Thème : «Le sorcier Amédée Gordini»



Conférence consacrée à ce Grand Monsieur de la course automobile aux origines italiennes très modestes et qui a eu pour tuteur dans son apprentissage le célèbre Alfiéri Maserati, fondateur de la prestigieuse marque !

Le public découvrira les débuts d'Amédé Gordini à Paris, ses premières préparations mécaniques pour clients fortunés , ses courses sur circuit, en endurance et en rallyes en tant que préparateur, constructeur et pilote, les moments difficiles et son entrée chez Renault avec la création des Dauhines Gordini , R8 Gordini, R 12 Gordini, R 17 Gordini et des moteurs Gordini qui équiperont les Alpine Renault, les voitures René Bonnet et Matra djet destiné à la compétition et au public.

Durant cette journée, comme les années précédentes, aura lieu à partir de 10h une exposition de nombreuses voitures de collection sur la Promenade. Et parmi elles, de nombreuses Gordinis bien sûr ! Buvette et restauration sur place.

INFIRMIER LIBERAL

Brice JIMENEZ

34290 Bassan
06 73 60 62 03

4ème SALON D'ARTISTES Organisé MOZAÏQUE par Du 15 au 17 mars 2019
Salle des fêtes de Bassan
Invitée d'honneur : Nicole MOREAU et ses livres découpés
Vernissage : Samedi 16 mars à 18h
Remise des prix du public :
Dimanche 17 mars à 18h
Horaires : 10h-12H et 14h-18H – Entrée libre

LA BOULE JOYEUSE

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le Lundi 15 Octobre 2018 au boulodrome municipal, Monsieur ALEXIS Christophe a été élu président de l'association LA BOULE JOYEUSE BASSANAISE.

Le bureau est ainsi constitué :
Vice-président : CLOCHET Dominique
Trésorier : SANTIAGO Robert
Secrétaire : LUCANTE Audrey
Membres : MARTIN Jean-Claude, VILA Grégory, ROCHE Patrick, SORIA David, SERVERA Marc.

Cette année, le club sera engagé dans divers championnats (coupe de France, coupe des clubs sénior, féminin et vétéran) ainsi qu'en coupe des clubs du jeu provençal.

Pour le 14 Juillet 2019 – Concours de pétanque, inscription gratuite OUVERT à TOUS

La boule Joyeuse Bassanaise et son nouveau bureau vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019.

BADMINTON

Association-Béziers-Sports-Raquettes
Maison de la Vie associative - Case 38
34500 Béziers
Email : beziers.bad@gmail.com
Site internet : www.beziers-badminton.fr

Le goûter traditionnel de Noël chez les jeunes joueurs de l'école de badminton de l'ABSR a eu lieu récemment.
Encadrés par leurs animateurs, une trentaine de jeunes du site de Bassan de l'école de l'ABSR étaient présents à cette manifestation ludique et conviviale. Au programme de cette fête : mini-tournois de badminton, animations et jeux, goûter.
Les entraînements à Bassan ont lieu le mercredi 17H00-19H00 (jeunes), le mercredi 18H00-20H00 (adultes), le vendredi 18H00-20H00 (jeunes, créneau complet), le samedi 10H00-20H00 (adultes et jeunes).

Les entraînements en jeu libre reprennent en janvier, pour les jeunes comme pour les adultes, inscriptions possibles le mercredi 17H00-20H00 et le samedi 10H00-12H00.
Renseignements : www.beziers-badminton





FOYER RURAL



REVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE

Pour la deuxième année, le Foyer Rural a proposé d'enterrer l'année 2018 en organisant le réveillon de la Saint Sylvestre.
De nombreux convives, dès leur arrivée, ont pu admirer une salle élégante et chaleureuse avec des tables joliment décorées, sur le thème des monuments de Paris.
Le repas, concocté par le traiteur « les Savouries » de Béziers, était composé de mets savoureux accompagnés de bons vins régionaux.
A minuit la nouvelle année fut souhaitée par les convives dans un joyeux brouhaha.
Ambiance musicale, jeux et danses, orchestrés par Robby Boulah étaient au programme.
Au petit matin, après une joyeuse nuit..... une succulente soupe à l'oignon mitonnée par Alain a remis tout le monde en forme.



FOYER RURAL

Le Foyer Rural, en accord avec la directrice de l'école de Bassan, a organisé, le mercredi 19 décembre dernier, un spectacle récréatif.

A 16 heures, la Salle des fêtes de Bassan est envahie par une nuée d'écoliers et d'enfants d'adhérents.
Quatre clowns, Clownette, Pipo, Vanille et Chocolat, ont animé le spectacle et capté l'attention des enfants très réceptifs et surtout très participatifs.
Enfin le Père Noël arrive, accompagné des enfants de la section théâtre, et est immédiatement très entouré car il distribue des friandises. Le Père Noël a eu un énorme succès.
Pour clore ce joyeux après-midi un goûter fut offert aux enfants

TENNIS

L'Assemblée Générale du 04/11/2018 a élu un nouveau Conseil d'Administration :
Bureau : Présidente Christelle COMBES
Trésorière : Sylvie FAVIER
Secrétaire : Carole JOLIVET
Vice Président : Sébastien BURETTE
Adjointe : Delphine GENEREUX

Membres participants : Sylvie Amigo, Marie Aussillou, Suzanne Hérédia, Sophie Marcenac, Thomas Ottavi, Diane Sucat, Noëlle Tessier, Bérengère Teix, Blandine Villanova

Fête de Noël de l'Ecole de tennis :
Samedi 15 décembre 2018, les enfants de l'école de tennis ont pu participer à des jeux et activités proposées par Bérengère et Sophie, avec la collaboration de notre partenaire Larde Sport.

A l'issue de cette animation, les enfants ont dégusté le traditionnel goûter. Tous les adhérents, conjoints et enfants étaient ensuite invités pour un apéritif festif avec tirage au sort de la tombola dont le 1er lot était un bon d'achat de 100 € chez notre partenaire.

Compétitions :
Jeunes :
Engagement d'une équipe **Garçons 13/14 ans**

Adultes :
Après le championnat de l'Hérault, nos équipes féminines et masculines sont engagées à partir du mois de janvier 2019 **en Coupe + 35 ans.**
Une équipe dispute la Coupe des Dames à partir du 15 janvier 2019
Suivront **le championnat + 45 dames (Vainqueur l'année dernière) et le championnat Promotion Régional** pour lequel l'Equipe féminine de Bassan 1 est arrivée en ½ finale.

Tennis Club De Bassan
Rue des écoles
Tél : 04 67 48 60 39

Mail : tcbassan@laposte.net
Facebook : tennis club de Bassan













Bassan en images



11 novembre





Ecole. Expo de dessins de Noël

Marché de Noël





Marché de Noël



Marché de Noël

Bassan en images



Primeur





Travaux
Grand Rue







Noël de la
Mairie



VTT



VTT



Les rendez-vous

FÉVRIER

Samedi 9 : Roller N3 - Bassan Vs St Orens – Halle aux Sports à 19h

Dimanche 10 : Vide grenier sur la promenade

Samedi 16 : Soirée «entraînement» danse de salon organisée par le Foyer Rural (St Valentin)

MARS

Samedi 9 : Roller N3 - Bassan Vs Tarbes – Halle aux Sports à 19h

Dimanche 10 : Vide Grenier sur la Promenade

Vendredi 15 au Dimanche 17 :
Exposition organisée par l'association Mosaïck

Vendredi 15 : Vendredi du Patrimoine organisé par la Mairie – Conférence de Thierry Murat à 18h30

Dimanche 17 : Plateau minimes U17 – Halle aux Sports à 10h

Dimanche 17 : Visite guidée de la cathédrale St Nazaire par Thierry Murat 14h30-16h30 (sur inscription)

Samedi 23 : Carnaval organisé par le Comité Carnaval

Dimanche 24 : Salon de thé organisé par la Vie Anglaise

Dimanche 31 : Course des Demains



AVRIL

Samedi 6 et Dimanche 7 : Kermesse Paroisse

Samedi 13 : 2ème Journée du Patrimoine organisé par la Mairie : conférence Thierry Murat « Le sorcier, Amédée Gordini » et rassemblement de véhicules de collection

Dimanche 14 : Plateau Poussin U13
Halle aux Sports à 10h

Dimanche 14 :
Vide Grenier sur la promenade



MAI

Mercredi 1er : Fête du Muguet avec Vide Grenier organisée par l'association MOS'ART

Samedi 11 : Journée Garrigue organisée par le Foyer Rural : nettoyage, apéro offert, casse-croûte, pétanque et après-midi bien être (ateliers gratuits)

Dimanche 12 : Vide grenier sur la Promenade

Samedi 18 et Dimanche 19 : Challenge Mégalithe

Samedi 25 : Début du Tournoi de Tennis